## **ENQUETE PARLEMENTAIRE**

 a) Rapport de la commission d'enquête parlementaire instituée par décret du 25 mai 2010, au Grand Conseil concernant les agissements de Monsieur le conseiller d'Etat Frédéric Hainard et le fonctionnement de certains des services du Département de l'économie qu'il dirigeait (Du 15 avril 2011)

Grand Conseil, séance du 25 mai 2011

M. Fabien Fivaz (PVS): – Le rapport de la commission d'enquête parlementaire montre que l'affaire Hainard n'est finalement pas plus que les errances, certes graves, d'un homme, n'en déplaise à tous ceux qui auraient préféré faire ici le procès de l'Etat, de son fonctionnement présent et passé. Le cahier de propositions qui accompagne le rapport, nous rappelle à quel point nous aurions été impuissants et continuerions sans doute à l'être, à l'avenir, face à un cas semblable. Si M. Frédéric Hainard avait été seul à dépendre de ses actes, nous ne serions pas là pour en parler. Malheureusement, le fait qu'il ait été conseiller d'Etat a entrainé de lourdes conséquences pour l'Etat et surtout pour les citoyennes et citoyens neuchâtelois.

En terme d'image d'abord, puisque le canton en presque une année, a vécu au rythme des révélations et surtout des fuites plus ou moins finement mises en scène et massivement relayées avec une certaine délectation par les médias. En termes de travail politique également, le temps passé sur cette affaire aurait sans doute pu être utilisé beaucoup plus intelligemment à l'avenir du canton, plutôt que de passer son temps à vider les placards bien remplis du passé neuchâtelois.

La première question qui interpelle dans l'affaire Hainard est de savoir comment un homme politique peut en arriver là. Comment M. Frédéric Hainard a-t-il pu croire que ses actes n'auraient aucune conséquence? Comment a-t-il pu imaginer qu'engager sa maîtresse et mentir au point d'y croire sur sa situation amoureuse et sur ses agissements pouvait n'avoir aucune conséquence sur sa carrière politique? Comment a-t-il pu imaginer que rejeter systématiquement la faute sur les autres pouvait avoir un quelconque impact? N'importe quelles personnes saines de corps et d'esprit aurait dû se rendre compte de ses erreurs ou des conséquences de ses choix, ou du moins écouter ceux qui les lui ont inlassablement rappelées. Pourquoi M. Frédéric Hainard ne l'a- t-il pas fait?

Des psychologues et sociologues s'intéressent depuis longtemps aux problèmes de corruption intellectuelle et morale liés au pouvoir. Le pouvoir corrompt de manière inconsciente celui qui est grisé par son ascension sociale, il désinhibe fortement, réduit les considérations pour les conséquences de ses actions et renforce le lien entre le désir personnel et les actes qui sont censés les satisfaire. Il diminue fortement la prise en compte de la vie des autres, même s'ils sont sains et sages. Finalement, le pouvoir augmente la tendance à voir les autres comme de simples marionnettes pour arriver à ses propres fins, pour, une fois encore, satisfaire ses désirs, même les plus déraisonnables.

La CEP parle "du peu de considération" que M. Frédéric Hainard peut avoir pour les personnes qui se sont mises sur son chemin. Il est intéressant aussi de se pencher sur la gravité des actes qui sont reprochés à M. Frédéric Hainard. Certaines personnes de son entourage politique les ont souvent minimisés. Lui-même l'a souvent martelé: "c'est la faute aux autres".

La commission d'enquête parlementaire fait le constat inverse, grave mais que nous pouvons accepter, l'affaire Hainard est en réalité plus grave que l'affaire Jacot ou que l'affaire Kopp. Cela

justifie amplement le recours à une commission d'enquête parlementaire, que certains ont trouvé exagéré et dont le mandat devait éclaircir les faits reprochés à l'ancien conseiller d'Etat. Nous ajoutons ici que ce mandat n'a jamais indiqué qu'il fallait glorifier le bilan de M. Frédéric Hainard. Ce n'est pas le rôle de la commission d'enquête parlementaire et nous pouvons douter qu'elle ait eu quelque chose à dire dans ce domaine. Elle a été instituée pour ériger des faits, pas pour ériger des statues. Nous ne reviendrons pas dans le détail des faits reprochés à l'ancien conseiller d'Etat.

La CEP a fait un travail de fond remarquable, que chacun de vous auront pu lire et décortiquer. Nous ne reviendrons pas non plus sur les problèmes de gestion pur et dur, il reste les problèmes politiques graves qui ont éveillé l'affaire Hainard. Entre rupture de collégialité du Conseil d'Etat et fuites à répétition, c'est finalement l'ensemble des institutions politiques cantonales qui ont été discréditées dans une période de l'histoire politique où justement, le monde que nous représentons devrait tout mettre en œuvre pour être à nouveau plus crédible auprès des concitoyennes et concitoyens. Et dans ce domaine, nous avons encore un sacré travail à fournir, au-delà de l'affaire Hainard.

Venons-en donc maintenant aux propositions de la commission pour tenter d'éviter qu'à l'avenir une telle situation ne se reproduise. Nous rappellerons, en préambule, que nous ne pensons pas qu'il soit possible de faire en sorte que l'ensemble des agissements de M. Frédéric Hainard ne se reproduisent pas, tellement ils sont liés à sa personnalité, plutôt qu'à un dysfonctionnement propre à l'Etat. L'affaire Hainard vient toutefois rappeler à quel point le Grand Conseil est démuni dans sa fonction de haute surveillance, qui est sa véritable fonction dans l'Etat de Neuchâtel. Le groupe PopVertsSol adhère à l'ensemble des propositions de la commission d'enquête parlementaire. Nous ne traiterons en détail que les deux principales, à savoir la création d'une base légale pour destituer un conseiller d'Etat et la création d'une commission de gestion permanente. Destituer un conseiller d'Etat est un geste fort. C'est un geste politique qui doit faire l'objet d'une analyse poussée, en particulier parce que l'élection du Conseil d'Etat est aujourd'hui faite par le peuple. Le groupe PopVertsSol est d'avis que cette question doit être étudiée et plutôt par la commission législative que par le Conseil d'Etat à travers la motion UDC que nous n'avons pas traitée mais qui a été déposée en 2010.

La création d'une commission de gestion permanente représente également un changement important dans le fonctionnement du Grand Conseil et ses rapports avec le Conseil d'Etat. La commission de gestion et des finances actuelle existe depuis moins de 20 ans. A l'époque, seul le volet financier existait, aujourd'hui, la commission se retrouve de manière régulière et s'adresse à de nombreux domaines de l'Etat. L'angle d'attaque des questions de gestion reste toutefois financier et aujourd'hui encore, au vu de la stricte séparation des pouvoirs entre Grand Conseil et Conseil d'Etat, il n'est pas toujours simple pour la commission de gestion et des finances de faire son travail. Le Grand Conseil a renvoyé dernièrement un projet de loi dans ce sens à la commission législative. Si nous voulons une commission de gestion capable de véritablement opérer la haute surveillance de l'Etat et finalement jouer son rôle, qui devrait être d'épingler les secteurs qui dysfonctionnent, il faut lui donner des moyens étendus en matière d'investigation. La réflexion déjà en cours en commission législative devra se poursuivre, déjà dans le cadre de la révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Le groupe PopVertsSol est donc plutôt favorable à la création d'une commission de gestion. Pour ce qui est des autres propositions, la plupart sont du ressort du Conseil d'Etat, nous espérons que le gouvernement les mettra lui- même en œuvre, et ceci, rapidement.

Nous en arrivons au terme de notre intervention. Il nous reste maintenant à tourner la page. L'affaire Hainard a été une page sombre de l'histoire de la politique neuchâteloise ou glauque comme l'a dit le représentant du groupe socialiste. Il est temps de revenir à des sujets qui comptent pour l'avenir des citoyennes et citoyens neuchâtelois, ils nous en remercieront chaleureusement. Pour terminer, nous aimerions remercier l'ensemble des membres de la commission, ainsi que son secrétaire, pour le travail accompli durant presque une année, dans des conditions difficiles et sous une pression constante. Une dédicace spéciale au rapporteur, qui a su faire du rapport de la commission un document à lire comme un bon polar, malheureusement vrai.